

PROCES VERBAL DE R E U N I O N DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Mai 2022

Date de convocation : 29/04/2022

Date d'affichage : 29/04/2022

Nombre de Membres:

En exercice: 11

Présents : 7

L'an 2022, le 6 Mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joseph GESLIN

Etaient présents : M. GESLIN Joseph, Maire, M. CHAUVEAU Guillaume, M. DELSAUT Alexis, M. GIBOIRE Adrien, M. GOUBA Ismaël, Mme HORTANCE Annick, Mme SAULNIER Yvette

Absents :

Absent(s) : M. DELAFORGE Ruddy

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RAISON Séverine à M. DELSAUT Alexis

Excusé(s) : M. BLOT Patrice, M. GESLIN Christophe

Secrétaire de séance : M. CHAUVEAU Guillaume

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le compte-rendu (C-R) de réunion du 1er avril 2022 et invite l'assemblée délibérante à nommer un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte-rendu (C-R) de réunion du 1er avril 2022,
- de nommer secrétaire de séance pour la réunion d'aujourd'hui en date du 6 mai 2022, Guillaume CHAUVEAU.

M. le Maire propose de reporter la question: - PERSONNEL - Modification d'un emploi permanent, au vu de nouveaux éléments.

ORDRE DU JOUR

- PERSONNEL - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
- Questions diverses

La réunion commence par la visite de la ZAC des Lavandières, du jardin de l'ancien presbytère et de l'aménagement de la Rue des Fées devant la médiathèque.

2022_05_01 - FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL CONTRACTUEL - PERSONNEL - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire informe l'assemblée qu'en raison du lancement de la commercialisation de la ZAC et du projet

de déploiement du nouveau site internet, il est nécessaire de prévoir un renfort au sein de l'équipe administrative communale. Au vu de la charge administrative actuelle, ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose à l'assemblée de créer, à compter du 16 mai 2022, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 15.5/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité dans le service administratif.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

-De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions d'assistant-e administratif-ve suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 15.5 /35ème, à compter du 16 mai 2022 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

- La rémunération sera fixée en référence à l'indice brut 382 indice majoré 352, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur, ainsi que les heures complémentaires qui pourraient être effectuées à la demande de M. le Maire.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2022.

Unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)

Questions diverses :

Anciens Combattants: prise en charge exceptionnelle de la gerbe de l'association pour la commémoration du 8 mai en raison de la modification administrative de l'association en cours.

Vide-grenier: exceptionnellement organisé au terrain de foot jeudi 26 mai 2022 de 8h00 à 18h00

Elections législatives du 12 et 19 juin 2022 de 8h00 à 18h00 - organisation: 3 créneaux

Poubelles: dépôt de sacs de poubelles chez des particuliers en campagne: prévenir le SMICTOM. Rappel: le SMICTOM met des amendes aux contrevenants.

Voirie - entretien: prévoir une réunion de la commission. PATA probablement en septembre

Le secrétaire de séance
Guillaume CHAUVEAU

En mairie, le 13/05/2022
Le Maire
Joseph GESLIN